



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-quinzième session

Genève, 26-28 février 2013

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions appelant un examen et une prise de décisions par le Comité:

Sécurité de la circulation routière

Lieu et dates de la soixante-septième session du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Note du secrétariat

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) se réunit normalement deux fois par an, généralement en mars et septembre à Genève. À sa soixante-troisième session (19-22 mars 2012), il a été invité par l'Institute of Road Traffic Education (Inde) à tenir une session supplémentaire (une troisième session) du 4 au 6 décembre 2013 à New Delhi (ECE/TRANS/WP.1/135). Le Groupe de travail a procédé à un débat et à un examen de cette proposition à sa soixante-quatrième session (24-27 septembre 2012). Le WP.1 a alors accepté d'organiser trois sessions en 2013 et a chargé le secrétariat d'obtenir l'approbation du Comité des transports intérieurs comme l'exigent le mandat et le Règlement intérieur du WP.1 pour les sessions organisées ailleurs qu'à Genève (ECE/TRANS/WP.1/137).
2. Le secrétariat appuie la tenue en Inde d'une troisième session du WP.1 en 2013, parce que ce serait une bonne occasion de diffuser et promouvoir dans la région de l'Asie les compétences et les pratiques optimales des États membres de la CEE en matière de sécurité et de circulation routières. Cela irait aussi dans le même sens que les activités menées par le secrétariat pour faire mieux connaître les Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière et pour encourager les pays qui n'y sont pas encore parties à y adhérer.
3. Selon l'article 3 de son Règlement intérieur (document TRANS/WP.1/100/Add.1, contenant les textes du mandat et du Règlement intérieur du Groupe), les sessions du WP.1 ont ordinairement lieu à l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse). Ce même article dispose que le WP.1 peut, avec l'accord du Comité des transports intérieurs, tenir une session particulière ailleurs. Conformément à cet article, l'accord du Comité des transports intérieurs est demandé pour la tenue en Inde d'une troisième session du WP.1 en 2013. Le Comité des transports intérieurs est invité à examiner et approuver cette demande.